annexe 4

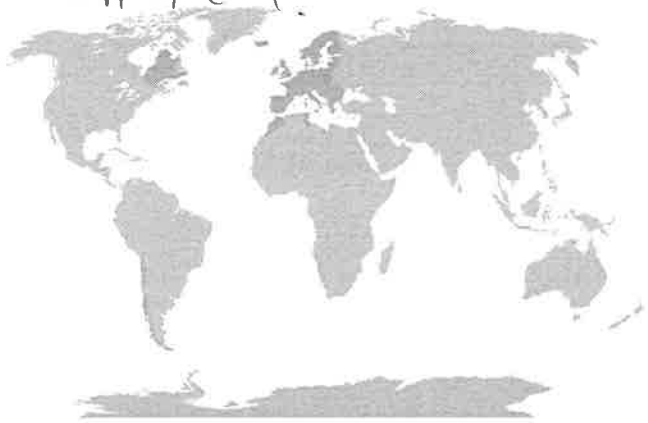

QU'EST-CE QUE LE CNAREFE ?

- Le Centre National des Retraités de France à l'étranger est un service de l'Assurance Maladie qui gère vos droits en France lors de vos séjours temporaires sur le territoire. En étant affilié à ce service, **vous bénéficiez d'une prise en charge de vos soins réalisés en France.**

- Ce service concerne les retraités du régime général français (ou d'un régime spécial intégré au régime général) vivant à l'étranger **(hors UE[1], EEE[2] et Suisse).**

- Si vous vivez dans un pays de l'Union Européenne, de l'EEE ou en Suisse et que vous êtes retraité du régime général, informez-vous sur vos droits et démarches sur ameli.fr ou auprès de votre dernière caisse d'Assurance Maladie.

[1] Liste des États membres de l'Union Européenne (UE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

[2] Liste des États membres de l'Espace économique européen (EEE) : Islande, Liechtenstein, Norvège.

DEP CNAREFE - ici Barbara - Crédits @Getty IMAGES

COMMENT CONTACTER LE CENTRE NATIONAL DES RETRAITÉS DE FRANCE À L'ÉTRANGER

Par téléphone

- depuis la France, au 08 11 70 10 05 (tarif variable selon l'opérateur téléphonique)
- depuis l'étranger, au + 33 811 701 005 (tarif variable selon l'opérateur téléphonique)

Par courrier

Cnarefe - Assurance Maladie -
77605 Marne-la-Vallée Cedex 03

Par mail

Depuis la messagerie sécurisée de votre compte personnel ameli (une fois votre affiliation au Cnarefe effective)

ameli.fr

l'Assurance Maladie

AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

VOUS ÊTES RETRAITÉS ET VIVEZ À L'ÉTRANGER ? LE CNAREFE VOUS PROTÈGE.

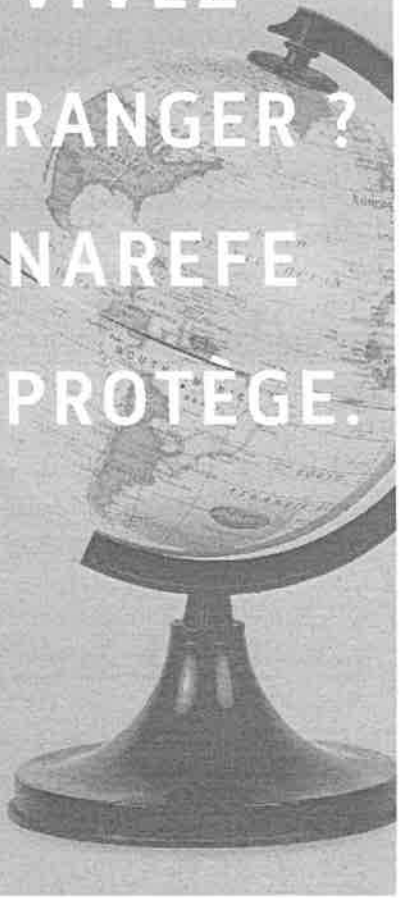

ANNEXE 4

La protection maladie des retraités de France à l'étranger

Qui peut en bénéficier ?

• **Les bénéficiaires d'une pension de retraite mensuelle** versée par le régime général français ou un régime spécial intégré au régime général français.

À quelles conditions ?

• **Vivre à l'étranger,** hors de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Suisse.

• **Avoir cotisé au moins 15 ans** à un ou plusieurs régimes de base de Sécurité sociale française.

• **Avoir cotisé moins de 15 ans** à un ou plusieurs régimes de base de la Sécurité sociale française **mais résider dans un pays sous convention bilatérale prévoyant la prise en charge exclusive des soins en France[3].**

Quelle prise en charge ?

• **Vous bénéficiez de la prise en charge de vos soins effectués en France.** Le montant de remboursement de vos soins est versé soit sur votre compte bancaire en France, sans frais supplémentaires, soit sur votre compte bancaire à l'étranger, des frais peuvent alors être appliqués par votre établissement bancaire.

• **Cette prise en charge est aussi valable pour vos enfants mineurs.**

[3] Les pays sous convention bilatérale prévoyant la prise en charge exclusive des soins en France sont : Andorre, Monaco, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Québec, Saint-Pierre-et-Miquelon, Maroc, Tunisie, Bosnie Herzegovine, Kosovo, Macédoine, Serbie, Monténégro.

Comment être affilié?

Pour être affilié au Cnarefe vous devez :

• **remplir le formulaire d'inscription** en ligne sur ameli-rfe.fr ;

• **fournir les pièces justificatives** demandées pour finaliser votre affiliation au Centre National des Retraités de France à l'étranger ;

• **créer votre compte personnel ameli** avec le code d'accès adressé par le Cnarefe. Il est fortement conseillé de demander son ouverture lors de l'inscription en ligne.

Des services pour bien gérer votre santé

- Le compte personnel ameli vous permet d'échanger par mail depuis une messagerie sécurisée avec le Cnarefe, de réaliser vos démarches en ligne 24 h/24 et 7 j/7 (déclaration de perte de votre carte Vitale, suivi de vos remboursements, téléchargement de vos attestations de droits...).

- Le Dossier Médical Partagé : créez votre DMP, votre carnet de santé en ligne conserve précieusement vos informations de santé. En cas d'urgence, le DMP peut améliorer l'efficacité de votre prise en charge. Rendez-vous sur dmp.fr pour plus de précisions et pour créer le vôtre.

- L'annuaire santé sur ameli.fr pour choisir le professionnel de santé qu'il vous faut avant de consulter en France.